

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 137**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 Mai 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

---

**OBJET**

Commune de Vernègues - Contrat Départemental de Développement et  
d'Aménagement 2015/2017 - Tranche 2017

---

**Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
13966**

## **RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES**

Par décision du 30 janvier 2015, la Commission Permanente du Conseil Départemental s'est prononcée favorablement sur la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement (2015/2017) avec la commune de Vernègues pour un programme d'investissements publics, dont le montant global s'élève à 3.334.782 € HT pour une subvention totale de 2.667.826 €

A ce titre, la première tranche de ce programme (2015) a fait l'objet d'une subvention de 1.090.760 € pour un programme de travaux de 1.363.450 € HT, lors de la Commission Permanente du 30 janvier 2015 et la 2<sup>ème</sup> tranche de ce programme (2016) a fait l'objet d'une subvention de 926.108 € lors de la commission permanente du 29 janvier 2016 sur une dépense subventionnable fixée à 1.157.634 €HT.

## **CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Vernègues pour la tranche 2017 de ce contrat, ne faisant apparaître aucune modification par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2016, à savoir :

- CREATION D'UN POLE SPORTIF ET DE LOISIRS

La commune souhaite poursuivre l'aménagement d'un pôle sportif et de loisirs entre le centre ancien et l'extension de Cazan où une urbanisation cohérente a été générée (lotissement, école, centre aéré, salle des fêtes).

Ce projet permettra d'accueillir un grand nombre d'usagers et constituera ainsi un lieu de rencontre intergénérationnel.

Installé sur une surface de 6 500 m<sup>2</sup>, il sera composé de deux terrains de tennis, dont les gradins seront intégrés dans le talus naturel surplombant les courts, d'un boulodrome comprenant deux terrains de jeux et des bancs pour les spectateurs, d'un skatepark de 911 m<sup>2</sup> dont les éléments seront validés en collaboration avec les futurs utilisateurs, d'une aire de jeux d'enfants comprenant manège, balançoire, mini-parcours d'agilité installée au cœur d'un espace vert de 2 465 m<sup>2</sup> planté de 125 arbres de hautes tiges, réalisé par un paysagiste.

Un petit édifice en structure de bois de 40 m<sup>2</sup> sera construit pour abriter les sanitaires et les rangements.

Le pôle sportif sera desservi par deux accès : un accès automobile situé sur la desserte nord où seront aménagés une quinzaine de stationnements, un accès piéton constitué d'une passerelle franchissant un fossé d'alimentation du bassin de rétention.

Ce nouvel équipement public sera aussi l'amorce d'un aménagement paysager et sportif plus important : sont envisagées ultérieurement la création d'un terrain de football et d'un parc naturel conçu autour de thématiques paysagères de type provençal et méditerranéen.

Le coût global de l'opération prévue de 2015 à 2017 est estimé à 998.400 € HT dont 433.920 € HT pour la tranche 2017.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait s'élever à 798.720 € dont 347.136 € pour la tranche 2017.

▪ REQUALIFICATION DE LA ROUTE DES CARLATS

La commune souhaite entreprendre une requalification de la route des Carlats afin de sécuriser l'entrée du hameau de Cazan.

Dans cette perspective, l'aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD 22B, de la RD 7 et de la rue Gustave Carriol permettra de réduire la vitesse des automobilistes.

Par ailleurs, la création de trottoirs et d'une piste cyclable favorisera par ailleurs la mise en sécurité des différents usagers.

Enfin, les travaux prévoient également l'enfouissement des réseaux aériens et la réfection du réseau pluvial.

Le coût global de l'opération, prévue de 2016 à 2017, est estimé à 781.824 € HT, dont 379.778 € HT pour la tranche 2017.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait s'élever à 625.459 € dont 303.822 € pour la tranche 2017.

---oOo---

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2017 de ce contrat 2015-2017 s'élève à 813 698 € HT, réparti comme suit :

- Création d'un Pôle Sportif et de Loisirs .....433.920 € HT
- Requalification de la Route des Carlats.....379.778 € HT

-----  
TOTAL 813.698 € HT

La participation du Conseil Général pourrait être fixée à 650 958 € pour la tranche 2017 de ce contrat 2015/2017, selon le détail indiqué en annexe 1.

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale de 2.667.826 € engagée au chapitre 204 sur l'autorisation de programme 2015 – 10127U au profit de la commune de Vernègues en application de la délibération n°101 du 30 janvier 2015.

## **PROPOSITIONS**

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune de Vernègues, au titre des contrats départementaux de développement et d'aménagement, une subvention de 650.958 € pour la tranche 2017 du programme pluriannuel 2015/2017, soit une dépense subventionnable estimée à 813.698 €HT, conformément à l'annexe 1,
- m'autoriser à signer avec le bénéficiaire la convention de partenariat, avenant n°2 au contrat définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

Cette action étant déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental, est sans incidence financière.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL